



Compte-rendu de la CAP

Dessinateurs

12 avril 2018

La séance est présidée par Sylvie Mabit, chef du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégories B et C (SG/DRH/MGS2).

Déclaration des élus CFDT

Madame la présidente,

La CFDT n'accepte pas de voir se profiler une année 2018 particulièrement négative pour l'ensemble des agents publics : gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation « retraite » et même report du calendrier PPCR. Quant à la promesse du candidat Macron d'une augmentation du pouvoir d'achat, elle ne sera pas respectée puisque la hausse de la CSG sera juste compensée !

Voici donc à nouveau un exercice de promotions avec des taux insuffisants ! C'est pénible et frustrant pour les agents qui ont beaucoup donné au ministère d'avoir si peu de postes offerts

La CFDT demande le bilan actuel du plan de requalification, et en particulier le nombre de dessinateurs qui ont pu accéder au corps des TSDD.

La CFDT insiste sur la nécessité de renforcer la préparation à l'examen professionnel et d'en faire la promotion dans les services et auprès des agents, tout comme du concours interne : les dessinateurs exercent déjà des missions de catégorie B, pour la plupart.

Par conséquent, ces promotions ne doivent pas devenir une punition, et entraîner une mobilité géographique non souhaitée ; les lauréats de la liste d'aptitude et de l'examen professionnel doivent être nommés sur place à leur choix, et ceux du concours interne devront bénéficier d'une attention particulière lors du processus d'affectation.

La CFDT rappelle que le régime indemnitaire des dessinateurs est toujours aussi indigne, et que le ministère doit rapidement harmoniser les primes sur toute la catégorie C ! Chose déjà réalisée dans un autre ministère.

Les dispositions de PPCR devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2018 sont toutes décalées au 1^{er} janvier 2019, en particulier la deuxième tranche de revalorisation des grilles des agents C ; l'amélioration du sort des agents, et en particulier ceux de la catégorie C, reste la priorité de la CFDT, qui continuera à prendre toutes ses responsabilités et à se battre pour un dialogue constructif dans la Fonction publique.

Merci de votre attention.

Réponses de l'administration

Bilan actuel du plan de requalification :

2016 : 114 agents ont été nommés,

2017 : 55 agents ont été nommés,

2018 : 40 agents sont sur la liste d'aptitude (sous condition d'acceptation de leur part).

Passage au RIFSEEP 2019 : l'administration nous informe que la date n'est toujours pas connue.

Promotions à dessinateur en chef au titre de 2018 (effet au 1er janvier 2018)

Règles statutaires

Dessinateur ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou équivalent au 31/12/2018

Région	Nom & Prénom	Affectation
Auvergne-Rhône-Alpes	FONTAINE Anne-Sophie	DDT 01
	LIEUTENANT Delphine	DDT 07
	GASPARIK Jérôme	DDT 74
Bourgogne Franche-Comté	BURDY Janique	DDT 71
	RAYBAUD Didier	Ministère Culture STAP 58
Bretagne	ROBERT Philippe	DDTM 56
Centre Val de Loire	POUPLARD Florence	DDT 18
Grand Est	PERIH Claude	DDT 68
	GEORGES Pascal	DIR Est
Hauts-de-France	CHANTRY Philippe	DDTM 62
Ile-de-France	DELMERE Ludovic	DDT 91
Normandie	MASSART Stéphane	DDTM 76
Nouvelle Aquitaine	LEBON Christophe	DDT 16
	LEROY Christophe	DDTM 33
	ROY Gilles	DDTM 33
Occitanie	IBARS Didier	DDT 81
Pays de Loire	DURET Véronique	DDTM 85
PACA	BUSAM Nathalie	DDTM 83
Mayotte	BOINA Amir	DEAL
DGAC	GAZEL Stéphane	DGAC/SG/SNIA
	PARROT Éric	DGAC/SG/SNIA
Hors ministère	LEBLOND Guy	Ministère de la Culture

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les élus CFDT :

Pascal PAQUELIN DREAL Bourgogne Franche Comté..... 03.45.83.21.14

Hervé ROYUELA..... DDTM Gard 04.66.62.62.09